

# Formulaire d'inscription 2024-2025



(Veuillez écrire lisiblement et en caractères d'imprimerie SVP)

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

Adresse complète : .....

.....

Tel. : ..... Email : .....

Responsable légal (si élève mineur): Nom. .... Prénom. ....

Tel : ..... Email : .....

Tarifs : 6-12 ans : 220 euros + de 12 ans : 270 euros

En cas d'inscriptions multiples (même nom et adresse) moins 10% (hors licence et tenue)

## **Veillez cocher le(s) cours souhaité(s)**

			Prix	
<input type="checkbox"/>	lundi 19:00-20:30	+12 ans	Péron – Micaël/Julien	.....
<input type="checkbox"/>	mercredi 16:00-17:30	6-15 ans	Péron – Laurent	.....
<input type="checkbox"/>	jeudi 19:00-21:00 (combat)	+12 ans	Farges – Étienne	.....
<input type="checkbox"/>	vendredi 17:30-19:00	6-12 ans	Péron – Julien	.....
<input type="checkbox"/>	samedi 10:00-11:30	enfants, ados, adultes	Péron – Julien	.....
<input type="checkbox"/>	samedi 11:30-13:00 (combat et Chang Bing)		Péron – Julien	.....
<input type="checkbox"/>	inscriptions multiples : – 10%			- .....
			Total	.....
			+ licence (-12 ans = 23€ / +12 ans = 35€) =	.....
			+ tenue : 48€ < 150cm > 58€ (noter hauteur tête aux pieds en cm) =	.....
			A PAYER :	.....€

Règlement :  chèque, banque : ..... n° chèque .....

(à l'ordre de « Julien Colin » **sauf cours du mercredi** à l'ordre de « Laurent Guillerminet »)

espèce

virement

## Règlement intérieur 2024/2025

### La Voie du Dragon – Les Enfants du Dragon

#### **Articles 1 :**

- Les membres signataires s'engagent à respecter : les instructeurs, les autres membres, le matériel et les locaux.
- Toute détérioration du matériel et des locaux doit être signalée aux instructeurs.

#### **Article 2 :**

- Il est formellement interdit d'utiliser le Kung-Fu en dehors du club dans un objectif malveillant, sous peine de passer en conseil de discipline.
- Le conseil de discipline peut être saisi sur demande d'un instructeur ou d'un membre du comité directeur, en cas de non-respect des règles de sécurité ou sanitaires et/ou du règlement intérieur de l'association ou du lieu de pratique.
- Lorsque le pratiquant est mineur, une convocation est envoyée aux parents.
- Le conseil de discipline est constitué de membres du comité directeur de l'association.

#### **Article 3 :**

- Les activités se déroulent sous la responsabilité des instructeurs référents, eux seuls ont autorité pour commencer et finir les cours ; à ce titre, ils peuvent exclure ou interdire l'accès à tout usager (élève et/ou accompagnant) dont le comportement est contraire à la morale, aux règles de sécurité ou sanitaires et/ou au règlement intérieur de l'association ou du lieu de pratique.

#### **Article 4 :**

- La tenue de Kung Fu officielle du club (définie par les membres du comité directeur) est obligatoire pour les élèves mineurs (hors mini Kung Fu), les « ceintures noires » et les élèves inscrits à l'examen du passage de grade.
- Des chaussures à semelles non marquantes et adaptées à la pratique du Kung-Fu sont obligatoires pour tous les pratiquants (chaussures style ballerines de danse et chaussons de gym autorisées), pieds nus acceptés.
- Pour les + de 12 ans, le protège-dents est obligatoire lors des entraînements au combat.

#### **Article 5 :**

- Chaque pratiquant et instructeur doit posséder une licence fédérale valide et être à jour dans le paiement de ses cotisations.
- Les pratiquants sont tenus de fournir, toutes les pièces nécessaires à la constitution de leurs dossiers, aucun dossier incomplet ne sera accepté.
- La licence fédérale est obligatoire lors des compétitions locales (interclubs...) ainsi que le passeport sportif lors des compétitions et examens fédéraux.

#### **Article 6 :**

- Le paiement (cotisation, licence, tenue) se fera en espèces ou en chèque. Un règlement en 2 ou 3 chèques est possible, dans ce cas joindre tous les chèques au dossier en indiquant au dos la date d'encaissement souhaitée.

#### **Article 7 :**

- En cas de blessure grave, et/ou sur présentation d'un certificat médical une partie de la cotisation pourra être remboursée, à l'exception de la licence, du passeport sportif et de la tenue. Aucune cotisation ne sera remboursée en cas d'accès refusé au lieu d'entraînement pour non-respect du règlement intérieur et/ou des éventuelles réglementations (sanitaires, etc...) ou en cas de fermeture administrative (arrêté préfectoral, communal, etc...).

**Article 8 :**

-L'investissement lors des manifestations organisées par le club, la participation aux compétitions et aux échanges interclubs sont considérés comme partie intégrante de la vie du club, et de ce fait seront pris en compte dans la note de l'examen du « passage de grade ».

**Article 9 :**

-Les parents doivent accompagner leurs enfants mineurs jusqu'au lieu de pratique et doivent s'assurer de la présence physique de l'instructeur. Ils doivent venir récupérer leurs enfants à la sortie du cours. Les enfants ne sont pas autorisés à quitter le lieu d'entraînement sans un accompagnant majeur.

**Article 10 :**

-Le pratiquant s'engage à respecter ce règlement dès son inscription. Le pratiquant peut se voir refuser l'entrée en cours en cas de retards répétés. En cas d'absences injustifiées répétées, le pratiquant peut voir son inscription résiliée.

**Article 11 :**

-Protection des données : « La Voie du Dragon » et « Les Enfants du Dragon » traitent les données personnelles recueillies pour un usage interne à des fins d'organisation, toutes les informations sont considérées comme confidentielles.

-Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits reportez-vous à la notice R.G.P.D. de l'association, disponible sur simple demande auprès des instructeurs et membres de l'association.

Coupon à découper et à remettre complété et signé, règlement intérieur à conserver

-----  
-L'élève souffre-t-il de:

asthme

troubles de l'attention

troubles du spectre autistiques

autres (précisez) : .....

-Autorisation d'utilisation des photos et vidéos de l'élève :      oui      non

-Pour les mineurs(res) : je soussigné.....en tant que représentant légal autorise l'enfant..... à participer aux activités, spectacles, rencontres interclubs, stages et compétitions pour la saison 2024/2025:      oui      non

En signant ce document je reconnais avoir pris connaissance du règlement , en accepter le contenu et je m'engage à le respecter.

Date :

Signature de l'élève et de ses représentants légaux le cas échéant :



# DEMANDE DE LICENCE SAISON 2024-2025

Formulaire à remettre à votre club

**DL**  
2024-2025

## Informations personnelles

Nom\* : .....  
Prénom\* : .....  
Date de naissance\* : ...../...../..... Sexe\* :  Féminin  Masculin  
Code postal\* : ..... Ville\* : .....  
Courriel\* : .....  
Téléphone : .....

- Conditions d'utilisation des données  
 Droit à l'image  
 Lettre d'informations fédérale  
 Offres commerciales

*Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à [dpo@faemc.fr](mailto:dpo@faemc.fr).*

## Discipline(s)

Spécialités	AMCI				AEC	AMCX				Wushu		Pratiques associées
	taichi chuan	bagua zhang	hsing i quan	yi quan	qi gong	kung fu	jeet kune do	shuai jiao	wing chun	taolu	sanda	
Disciplines												danse du lion raquettes chinoises
Discipline principale												
Discipline(s) secondaire(s)												

## Assurance

L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFAEMC auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire de WTW.  
Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties et des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base.  
Un extrait desdites garanties figure au verso et l'intégralité du contrat d'assurance (et des extensions) sont consultables sur [www.ffaemc.fr](http://www.ffaemc.fr).

## Certificat médical

### Vous avez plus de 18 ans

Le certificat médical **n'est pas obligatoire** pour la prise de licence. Néanmoins, la fédération recommande à ses clubs de le demander.  
Le certificat médical est **obligatoire pour participer à une compétition**.

### Vous avez moins de 18 ans

Vous remplissez le questionnaire de santé pour personnes mineures (-18 ans)

- J'atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions  
 J'atteste avoir répondu **OUI** à une ou plusieurs questions  
Je dois consulter un médecin pour qu'il m'examine et je dois fournir un certificat médical de moins de 6 mois pour prendre ma licence.  
 J'atteste avoir fourni un certificat médical de moins de 6 mois.

## Choix de la licence

<input type="checkbox"/>	Licence + 12 ans (né avant le 01/01/2013)	35 €
<input type="checkbox"/>	Licence ENFANT- 12 ans (né après le 31/12/2012)	23 €

## Honorabilité à remplir uniquement pour les encadrants, dirigeants, juges-arbitres

- Encadrant  
 Dirigeant  
 Juge-arbitre
- Nom de naissance : .....  
Pays de naissance : .....  
Département de naissance : .....  
Ville de naissance : .....

## Signature

Date : | | | | | | | | | |

Signature de l'adhérent  
(ou du représentant légal) :

L'adhérent doit remettre ce formulaire à son club qui devra le conserver durant 3 saisons sportives afin de pouvoir le présenter sur demande de l'assureur ou de la FFAEMC. Il est inutile de le transmettre à la FFAEMC lors des commandes de licences. **Le club saisit ensuite la demande de licence sur son espace dirigeant ([panda.ffaemc.fr](http://panda.ffaemc.fr))** ou, à défaut, via les formulaires RCL et DC vierges.  
L'adhérent s'engage à respecter les statuts et règlements de son club ainsi que les statuts et règlements de la FFAEMC.

# Extrait des conditions d'assurances

L'intégralité du contrat d'assurance (et des extensions) sont consultables sur l'espace dirigeant ([panda.ffaemc.fr](http://panda.ffaemc.fr)) et sur l'espace licencié ([monespace.ffaemc.fr](http://monespace.ffaemc.fr)).

**A - OBLIGATIONS :** L'article L 321-1 du Code du Sport imposent aux Fédérations et Associations Sportives - sous peine de sanctions - l'obligation de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur Responsabilité Civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles, celle des arbitres et juges et celle des pratiquants, étant précisé que ces derniers sont considérés comme tiers entre eux. Les fédérations et groupements affiliés ont également l'obligation d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels (L321-4 du Code).

**B - CE QUE VOUS OFFRE LA FEDERATION AVEC LA LICENCE :** conformément à l'article L321-5 du Code, la Fédération a négocié, par l'intermédiaire de la société Gras Savoye Sport, courtier du programme fédéral, un contrat d'assurance collectif auprès de la Compagnie d'assurance AXA. Ces garanties sont comprises dans le coût de la licence, étant rappelé que vous pouvez renoncer à l'assurance Individuelle Accidents (L321-6 du Code). En outre, si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une garantie Individuelle accident complémentaire en option comme indiqué au chapitre F ci-après. Ne sont rapportés ici que des extraits significatifs pour les licenciés.

## Assurance responsabilité civile exploitation et individuelle accident - police n°7237591004

### 1- ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET INDIVIDUELLE ACCIDENT POLICE N° 7237591004 :

**Assurés :** les personnes morales : la FFAEMC en tant que personne morale, ses différents organes (ligues régionales et comités régionaux), les comités départementaux, les associations, clubs et groupements affiliés, les personnes physiques suivantes : les licenciés, les non licenciés pendant les périodes d'essais, les parents (pour les pratiquants mineurs), les préposés, tous les auxiliaires à un titre quelconque et les collaborateurs bénévoles se voyant confier une mission par les organismes précités dans le cadre des activités garanties, les dirigeants et officiels, les éducateurs, professeurs et entraîneurs des associations, clubs et groupements sportifs affiliés et les personnes agissant pour le compte de la Fédération, et groupements affiliés, les aides bénévoles.

**Activités assurées :** Les garanties Responsabilité Civile et Individuelle accident s'appliquent aux activités suivantes : pratique des sports y compris les compétitions, entraînements et leur organisation dans les trois familles de disciplines (Art Martiaux Chinois internes AMCI, Arts Énergétiques Chinois AEC, Arts Martiaux Chinois externes AMCX, Wushu) / L'organisation de rencontres amicales, stages, séances d'initiation ou d'entraînements contrôlés et surveillés / Manifestations extra sportives à caractère privé telles que réunions, fêtes, bals, buffets, repas, organisés par la Fédération souscriptrice et les comités locaux / Remises de coupes, pots de l'amitié après les compétitions, accueil d'invités / Manifestations promotionnelles (y compris dans le cadre de manifestations à caractère public) de baptêmes, stages d'enseignement, sélections reconnus par la Fédération souscriptrice, ses ligues ou ses comités régionaux et départementaux et les associations et groupements sportifs affiliés / L'organisation de toutes missions, permanences nécessaires à la mise en place de ces manifestations, toutes réunions en relation avec ces activités et plus généralement, toutes opérations annexes ou connexes aux dites réunions / Les activités sportives annexes encadrées par les clubs ou organismes affiliés à la Fédération souscriptrice ou connexes à la pratique assurée, à l'exclusion de sports particulièrement dangereux : ascension en montagne, escalade, spéléologie, parachutisme, tous sports comportant l'utilisation d'un engin à moteur, sports aériens comportant le pilotage de tous appareils de navigation aérienne avec ou sans moteur, deltaplane, parapente, sauts dans le vide ou à l'élastique.

### 2- ASSURANCE DEFENSE PENALE ET RECOURS - POLICE N° 7237591004 :

Le contrat comprend une clause «Assurance défense pénale» qui garantit le paiement des frais de défense en cas de poursuite devant les tribunaux répressifs pour contravention ou délit à la suite d'un événement couvert par le contrat. Sont couvertes les personnes assurées telles que définies au DL ci-avant.

**C - EFFET :** Les garanties prennent effet dès le jour de réception, à 0 heure, de la demande de licence par la Ffaemc, par le Comité régional ou départemental ou leclub.

**D - ETENDUE TERRITORIALE :** Les garanties s'exercent dans le monde entier sous certaines conditions.

**E - MONTANT DES GARANTIES :** Assurance de Responsabilité civile - contrat AXA n° 7237591004 :

Nature	Montant de la garantie	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus DONT :	10 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre	100 €
Dommages immatériels non consécutifs / défaut de conseil L321-4 du Code	300 000 € par sinistre	1 000 €
Défense pénale etrecours	30 000 € HT parannée	380 €

**Assurance Individuelle accident - contrat AXA n° 7237591004 :** Les garanties décrites ci-après constituent un minimum. La pratique sportive ainsi que les trajets aller et retour pour se rendre sur les lieux d'activités peuvent vous exposer à des dommages corporels. En fonction de votre situation personnelle (familiale, professionnelle, niveau de protection sociale...), vous pouvez souscrire des garanties en complément de celles accordées par la licence auprès de l'assureur fédéral ou de l'assureur de votre choix. Les garanties comprises dans la licence sont : décès par accident (y compris la mort subite) : 15.250 €. En dessous de 16 ans et Au delà de 80 ans jusqu'à 90 ans : 7625 € / Invalidité Permanente Totale par accident (capital réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle) : 30.500 €. Au-delà de 80 ans jusqu'à 90 ans : 15.250 € / En cas de sinistre collectif le montant des indemnités décès et invalidité cumulées est limité à 3.000.000 € / Frais de santé suite à accident garanti (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation, de rééducation fonctionnelle, de premier appareillage y compris prothèse dentaire, lunettes, lentilles) : 2 000 €. Remboursement après déduction des prestations versées par la Sécurité Sociale et de tout régime de prévoyance. Sont notamment exclus les accidents relevant de la législation du travail, ceux résultant de la pratique de sports dangereux, frais de voyage et de séjour...

**F - OPTION COMPLEMENTAIRE :** Il s'agit de garanties complémentaires négociées par la Fédération en dehors des contrats de groupe et qui peuvent être souscrits par les licenciés de moins de 80 ans qui le souhaitent. Dans ce cas, ils doivent s'adresser directement à Gras Savoye Sport au moyen des formulaires de souscription mis à leur disposition soit par leur association, soit par le secrétariat de la Fédération sur simple demande. Option 1 se substituant à la garantie de base pour 8 € TTC : capital porté à 30 000€ si décès / 60 000€ si invalidité permanente totale / 5 000€ en frais de santé. **IMPORTANT :** L'assurance Individuelle accident dont le coût est de 0,15 € sur la garantie de base, n'est pas obligatoire. En cas de refus de souscription de cette garantie, il est impératif d'envoyer un courrier de renoncement à la fédération (en mentionnant que vous demandez expressément à ne pas bénéficier des garanties Individuelle accident de base et optionnelle, en indiquant votre nom et prénom et en le signant). **Loi Informatique et Libertés :** suivant les dispositions prévues par la Loi modifiée du 06/01/1978, l'Assuré peut demander à la compagnie communication et rectification éventuelle de toute information qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

**G - FORMALITES EN CAS D'ACCIDENT** Contacter votre association ou club. Remplir scrupuleusement l'imprimé de «Déclaration d'accident» que l'association ou le club tient à disposition du Licencié. Faire remplir et signer par le médecin ayant examiné la victime, l'attestation médicale initiale figurant sur cet imprimé. Envoyer le tout par mail à Gras Savoye Sport : [federations@grassavoye.com](mailto:federations@grassavoye.com). ( 33 Quai de Dion-Bouton - CS70001 - 92814 PUTEAUX Cedex)

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

**Pour les personnes mineures (-18 ans)**

*Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :*

*Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.*

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/> Ton âge : ____ ans		
<b>Depuis l'année dernière</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance desport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Aujourd'hui</b>		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Questions à faire remplir par tes parents</b>		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient.**

**Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.**

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

**(pour les personnes majeures) + 18 ans**

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

# Extrait des conditions d'assurances

L'intégralité du contrat d'assurance (et des extensions) sont consultables sur l'espace dirigeant ([panda.ffaemc.fr](http://panda.ffaemc.fr)) et sur l'espace licencié ([monespace.ffaemc.fr](http://monespace.ffaemc.fr)).

**A - OBLIGATIONS :** L'article L 321-1 du Code du Sport imposent aux Fédérations et Associations Sportives - sous peine de sanctions - l'obligation de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur Responsabilité Civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles, celle des arbitres et juges et celle des pratiquants, étant précisé que ces derniers sont considérés comme tiers entre eux. Les fédérations et groupements affiliés ont également l'obligation d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels (L321-4 du Code).

**B - CE QUE VOUS OFFRE LA FEDERATION AVEC LA LICENCE :** conformément à l'article L321-5 du Code, la Fédération a négocié, par l'intermédiaire de la société Gras Savoye Sport, courtier du programme fédéral, un contrat d'assurance collectif auprès de la Compagnie d'assurance AXA. Ces garanties sont comprises dans le coût de la licence, étant rappelé que vous pouvez renoncer à l'assurance Individuelle Accidents (L321-6 du Code). En outre, si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une garantie Individuelle accident complémentaire en option comme indiqué au chapitre F ci-après. Ne sont rapportés ici que des extraits significatifs pour les licenciés.

## Assurance responsabilité civile exploitation et individuelle accident - police n°7237591004

### 1- ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET INDIVIDUELLE ACCIDENT POLICE N° 7237591004 :

**Assurés :** les personnes morales : la FFAEMC en tant que personne morale, ses différents organes (ligues régionales et comités régionaux), les comités départementaux, les associations, clubs et groupements affiliés, les personnes physiques suivantes : les licenciés, les non licenciés pendant les périodes d'essais, les parents (pour les pratiquants mineurs), les préposés, tous les auxiliaires à un titre quelconque et les collaborateurs bénévoles se voyant confier une mission par les organismes précités dans le cadre des activités garanties, les dirigeants et officiels, les éducateurs, professeurs et entraîneurs des associations, clubs et groupements sportifs affiliés et les personnes agissant pour le compte de la Fédération, et groupements affiliés, les aides bénévoles.

**Activités assurées :** Les garanties Responsabilité Civile et Individuelle accident s'appliquent aux activités suivantes : pratique des sports y compris les compétitions, entraînements et leur organisation dans les trois familles de disciplines (Art Martiaux Chinois internes AMCI, Arts Énergétiques Chinois AEC, Arts Martiaux Chinois externes AMCX, Wushu) / L'organisation de rencontres amicales, stages, séances d'initiation ou d'entraînements contrôlés et surveillés / Manifestations extra sportives à caractère privé telles que réunions, fêtes, bals, buffets, repas, organisés par la Fédération souscriptrice et les comités locaux / Remises de coupes, pots de l'amitié après les compétitions, accueil d'invités / Manifestations promotionnelles (y compris dans le cadre de manifestations à caractère public) de baptêmes, stages d'enseignement, sélections reconnus par la Fédération souscriptrice, ses ligues ou ses comités régionaux et départementaux et les associations et groupements sportifs affiliés / L'organisation de toutes missions, permanences nécessaires à la mise en place de ces manifestations, toutes réunions en relation avec ces activités et plus généralement, toutes opérations annexes ou connexes aux dites réunions / Les activités sportives annexes encadrées par les clubs ou organismes affiliés à la Fédération souscriptrice ou connexes à la pratique assurée, à l'exclusion de sports particulièrement dangereux : ascension en montagne, escalade, spéléologie, parachutisme, tous sports comportant l'utilisation d'un engin à moteur, sports aériens comportant le pilotage de tous appareils de navigation aérienne avec ou sans moteur, deltaplane, parapente, sauts dans le vide ou à l'élastique.

### 2- ASSURANCE DEFENSE PENALE ET RECOURS - POLICE N° 7237591004 :

Le contrat comprend une clause «Assurance défense pénale» qui garantit le paiement des frais de défense en cas de poursuite devant les tribunaux répressifs pour contravention ou délit à la suite d'un événement couvert par le contrat. Sont couvertes les personnes assurées telles que définies au DL ci-avant.

**C - EFFET :** Les garanties prennent effet dès le jour de réception, à 0 heure, de la demande de licence par la Ffaemc, par le Comité régional ou départemental ou leclub.

**D - ETENDUE TERRITORIALE :** Les garanties s'exercent dans le monde entier sous certaines conditions.

**E - MONTANT DES GARANTIES :** Assurance de Responsabilité civile - contrat AXA n° 7237591004 :

Nature	Montant de la garantie	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus DONT :	10 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre	100 €
Dommages immatériels non consécutifs / défaut de conseil L321-4 du Code	300 000 € par sinistre	1 000 €
Défense pénale etrecours	30 000 € HT parannée	380 €

**Assurance Individuelle accident - contrat AXA n° 7237591004 :** Les garanties décrites ci-après constituent un minimum. La pratique sportive ainsi que les trajets aller et retour pour se rendre sur les lieux d'activités peuvent vous exposer à des dommages corporels. En fonction de votre situation personnelle (familiale, professionnelle, niveau de protection sociale...), vous pouvez souscrire des garanties en complément de celles accordées par la licence auprès de l'assureur fédéral ou de l'assureur de votre choix. Les garanties comprises dans la licence sont : décès par accident (y compris la mort subite) : 15.250 €. En dessous de 16 ans et Au delà de 80 ans jusqu'à 90 ans : 7625 € / Invalidité Permanente Totale par accident (capital réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle) : 30.500 €. Au-delà de 80 ans jusqu'à 90 ans : 15.250 € / En cas de sinistre collectif le montant des indemnités décès et invalidité cumulées est limité à 3.000.000 € / Frais de santé suite à accident garanti (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation, de rééducation fonctionnelle, de premier appareillage y compris prothèse dentaire, lunettes, lentilles) : 2 000 €. Remboursement après déduction des prestations versées par la Sécurité Sociale et de tout régime de prévoyance. Sont notamment exclus les accidents relevant de la législation du travail, ceux résultant de la pratique de sports dangereux, frais de voyage et de séjour...

**F - OPTION COMPLEMENTAIRE :** Il s'agit de garanties complémentaires négociées par la Fédération en dehors des contrats de groupe et qui peuvent être souscrits par les licenciés de moins de 80 ans qui le souhaitent. Dans ce cas, ils doivent s'adresser directement à Gras Savoye Sport au moyen des formulaires de souscription mis à leur disposition soit par leur association, soit par le secrétariat de la Fédération sur simple demande. Option 1 se substituant à la garantie de base pour 8 € TTC : capital porté à 30 000€ si décès / 60 000€ si invalidité permanente totale / 5 000€ en frais de santé. **IMPORTANT :** L'assurance Individuelle accident dont le coût est de 0,15 € sur la garantie de base, n'est pas obligatoire. En cas de refus de souscription de cette garantie, il est impératif d'envoyer un courrier de renoncement à la fédération (en mentionnant que vous demandez expressément à ne pas bénéficier des garanties Individuelle accident de base et optionnelle, en indiquant votre nom et prénom et en le signant). **Loi Informatique et Libertés :** suivant les dispositions prévues par la Loi modifiée du 06/01/1978, l'Assuré peut demander à la compagnie communication et rectification éventuelle de toute information qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

**G - FORMALITES EN CAS D'ACCIDENT** Contacter votre association ou club. Remplir scrupuleusement l'imprimé de «Déclaration d'accident» que l'association ou le club tient à disposition du Licencié. Faire remplir et signer par le médecin ayant examiné la victime, l'attestation médicale initiale figurant sur cet imprimé. Envoyer le tout par mail à Gras Savoye Sport : [federations@wtwco.com](mailto:federations@wtwco.com) ( 33 Quai de Dion-Bouton - CS70001 - 92814 PUTEAUX Cedex)